

## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille quatorze, le 20 février, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 13 février 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

**Etaient présents :** • **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS • **ARSAC :** Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT • **CANTENAC :** Roger DEGAS, Michel PICONTO (suppléant) • **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • **LABARDE :** Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • **MACAU :** Pierre CABANY (suppléant), Marie-Claudette DARASPE • **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD • **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Annie BEZAC (suppléante), Philippe SIMON (suppléant), Josette JEGOU • **SOUSSANS :** Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE.

**Absents excusés :** Eric BOUCHER, Fabienne OUVRARD, Philippe DUCAMP, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE pouvoir à Marie-Claudette DARASPE, Serge FOURTON, Michel LANCADE, Annick MORA, Pascal GALLEGO.

**Conseillers en exercice :** 39 • **Présents :** 34 • **Votants :** 35

**Secrétaire de séance :** Ludovic LALANDE

### 2014-2002-03 Recyclage des textiles - Nouvelle convention avec ECO TLC - Autorisation de signer

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la Communauté de Communes Médoc Estuaire a mis en place en juillet 2011 des conteneurs pour la récupération des TLC (Textiles, Linges de maison et Chaussures). A ce jour, 11 conteneurs ont été implantés sur le territoire communautaire par l'entreprise Le Relais Gironde et bénéficient d'une collecte hebdomadaire.

Afin de dynamiser la filière de recyclage des textiles, un éco-organisme dénommé ECO TLC (chargé de percevoir les éco-contributions des metteurs sur le marché d'articles textiles et de les redistribuer aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales) a été créé. Une convention, signée fin 2011 avec cet éco-organisme, a permis de bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 1500€ en 2012 et 2500€ en 2013.

Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2013. La signature d'une nouvelle convention est nécessaire pour continuer à percevoir un soutien financier.

Dans la continuité de la convention précédente, l'aide accordée aux collectivités territoriales se fait sous forme de soutien à la communication afin de sensibiliser les citoyens au tri sélectif des textiles. Le montant de cette aide est fixé à 0.10 centimes par habitant si sur l'ensemble du territoire de la collectivité il existe au moins un point d'apport volontaire pour 2000 habitants.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ Décide de conventionner à nouveau avec l'éco-organisme ECO TLC,
- ▶ Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette nouvelle convention.

Pour copie conforme  
Arsac, le 26 février 2014

Le Président

